

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rapport MSDS

Nom du client : Huizhou Huiderui Lithium Battery Technology Co., Ltd
Nom de l'organisation du client : Huizhou Huiderui Lithium Battery Technology Co., Ltd
Adresse du client : No. 4, Xingye Avenue, Chenjiang, Zhongkai Zone de développement high-tech, Huizhou, Guangdong 516029, Chine
Adresse de l'entreprise : N° 4, avenue Xingye, sous-district de Chenjiang, zone de développement technologique de Zhongkai Hi-Tech Development Zone, Huizhou, Guangdong 516029, Chine
Nom du produit : Batterie au lithium-dioxyde de manganèse
Nom du produit : Batterie au lithium-dioxyde de manganèse
Date d'entrée en vigueur : 2 janvier 2025
Date d'entrée en vigueur

Shenzhen Anbotek Compliance Laboratory Limited

Shenzhen Anbotek Testing Co., Ltd.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité

1. Identification du produit chimique et de

N°

l'entreprise

Nom de l'échantillon

Modèle du modèle : manganèse CR123A

Modèle de référence

Évaluation : 3,0 V/1600 mAh

Spécifications Poids : 17,1 g

Fabricant Huizhou Huiderui Lithium Battery Technology Co., Ltd

Fabricant Huizhou Huiderui Lithium Battery Technology Co., Ltd

Adresse No. 4, Xingye Avenue, Chenjiang, Zhongkai Hi-Tech Development Zone, Huizhou, Guangdong 516029, Chine
Adresse du fabricant No. 4, Xingye Avenue, Chenjiang Subdistrict, Zhongkai Hi-Tech Development Zone, Huizhou City, Guangdong Province 516029, Chine
Huizhou Huiderui Lithium Battery Technology Co., Ltd

Usine : Huizhou Huiderui Lithium Battery Technology Co., Ltd

Usine No. 4, Xingye Avenue, Chenjiang, Zhongkai Hi-Tech Development Zone, Huizhou, Guangdong 516029, Chine

Adresse : No. 4, Xingye Avenue, Chenjiang Subdistrict, Zhongkai Hi-Tech Development Zone, Huizhou City, Guangdong Province 516029, Chine

Adresse de l'usine 0752-2652128

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone

Fax /

Fax E-

mail E- wangzpz@huiderui.com

mail

Rédigé par

莫健翔

Approuvé par

朱浩

Rédigé par

Publié par

AB-AB-006-a



2. Composition/informations sur les ingrédients

Nom chimique	Pourcentage du contenu	Numéro CAS
Nom chimique	Pourcentage du contenu	N° CAS
Dioxyde de manganèse	30,0 %-39,0	1313-13-9
Lithium métallique	2,0 %-3,5	7439-93-2
Perchlorate de lithium	1,0 %-2,5	7791-03-9
Oxalyl difluoroborate de lithium Oxalyl difluoroborate de lithium		409071-16-5
Carbonate de propylène (PC) Carbonate de propylène	10,0 %-11,0	108-32-7
Diméthoxyéthane (DME) Diméthoxyéthane		110-71-4
Eau 水	<0,01	/
Acétylène noir	2,5 %-3,0	1333-86-4
Graphite	0-1,0	7782-42-5
Colle Polytétrafluoroéthylène	1,5 %-2,5	9002-84-0
Polypropylène (C ₃ H ₆) _n	0,4 %-0,8	9003-07-0
Fer (Fe)	30,0 %-35,0	/
Nickelé	<0,2	7440-02-0
Aluminium (Al)	4,0 %-5,5	7429-90-5
Chlorure de polyvinyle (PVC)	0,5 %-1,0	9002-86-2
Mercure (Hg)	<0,0001	7439-97-6
Plomb (Pb)	<0,0001 %	7439-92-1
3. Cadmium (Cd)	<0,0002 %	7440-43-9

Resume des dangers

Catégorie de danger : sans objet

Par voie d'exposition :

1. Yeux et peau – En cas de fuite, la solution électrolytique contenue dans la batterie irrite les tissus oculaires et la peau. Yeux et peau – En cas de fuite, la solution électrolytique contenue dans la batterie irrite les tissus oculaires et la peau, ce qui peut provoquer des douleurs.

2. Inhalation – Une irritation des voies respiratoires (et des yeux) peut se produire si des vapeurs sont libérées en raison de la chaleur ou d'une fuite excessive des batteries.

Inhalation – Une irritation des voies respiratoires (et des yeux) peut se produire si des vapeurs sont libérées en raison de la chaleur ou d'une quantité excessive de batteries qui fuient.

chaleur ou d'une fuite excessive des batteries.

3. Ingestion – L'ingestion de la batterie peut être nocive. Contenu des piles ouvertes

AB-AB-006-a



Les piles peuvent causer de graves brûlures chimiques dans la bouche, l'œsophage et le tractus gastro-intestinal.

Ingestion – L'ingestion de piles comporte des risques importants pour la santé. Les substances contenues dans les piles peuvent provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'œsophage et le tractus gastro-intestinal.

Risques pour la santé :

L'exposition à l'électrolyte qui s'écoule des piles fissurées ou qui fuient peut entraîner :

1. Inhalation – Brûlures et irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante et essoufflement.

Inhalation – Brûlures ou irritation des voies respiratoires, pouvant entraîner une toux, une respiration sifflante et une respiration superficielle.

2. Yeux – Rougeurs, larmoiements, brûlures. L'électrolyte est corrosif pour tous les tissus oculaires.

Yeux – Rougeurs, douleurs, brûlures. L'électrolyte est corrosif pour tous les tissus oculaires.

3. Peau – L'électrolyte est corrosif et provoque une irritation cutanée et des brûlures.

Peau – L'électrolyte est corrosif et peut provoquer une irritation cutanée ou des brûlures.

4. Ingestion — La solution électrolytique provoque des lésions tissulaires au niveau de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Ingestion — La solution électrolytique provoque des lésions tissulaires au niveau de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Danger pour l'environnement : Sans objet dans des conditions normales d'utilisation.

Risque d'explosion : la batterie peut exploser à des températures élevées (supérieures à 150 °C) ou lorsqu'elle est exposée au feu.

4. Premiers

Corrosion : peu probable. Si la batterie fuit et que son contenu

entre en contact avec la peau, rincez abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

Contact avec les yeux : peu probable. Si la batterie fuit et que son contenu entre en contact avec les yeux, rincez abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Consultez immédiatement un médecin.

Inhalation : peu probable. Si la pile fuit, sortez à l'air libre. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : peu probable. Si la batterie fuit et que son contenu est ingéré, rincer immédiatement la bouche et la zone environnante à l'eau claire. Consulter immédiatement un médecin pour un traitement.

Contact avec la peau : peu probable. Si une batterie qui fuit entre en contact avec la peau, rincez immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

Contact avec les yeux : À ne pas prévoir. Si la batterie qui fuit entre en contact avec les yeux, rincez immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consultez immédiatement un médecin. **Inhalation :** En cas de fuite inattendue de la batterie, sortez à l'air libre. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

AB-AB-006-a



Ingestion : en cas de fuite accidentelle du liquide de la pile et d'ingestion de composants de la pile, rincer immédiatement la bouche et la zone environnante à l'eau claire et consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : la batterie peut exploser ou fuir.

Des vapeurs dangereuses peuvent être libérées lorsque les batteries sont exposées à : une chaleur excessive (supérieure à la température maximale spécifiée par le fabricant) ou au feu, une surcharge, un court-circuit, une perforation ou un écrasement.

Produits de combustion dangereux : incendie, chaleur excessive, chaleur ou surtension peuvent produire des produits de décomposition dangereux. Les batteries endommagées peuvent rapidement chauffer et dégager des vapeurs inflammables.

Moyens d'extinction : les extincteurs à poudre chimique sont les plus efficaces pour éteindre un incendie de batterie. Un extincteur à CO₂ est également efficace. **Procédures de lutte contre l'incendie** : utilisez un appareil respiratoire autonome à pression positive si des batteries sont impliquées dans un incendie. Une tenue de protection complète est nécessaire. Soyez prudent lorsque vous utilisez de l'eau, car des fragments enflammés peuvent être projetés hors du feu.

Risques anormaux d'incendie et d'explosion : Les explosions ou fuites de batteries peuvent être causées par :

Exposition à des températures élevées

(supérieures à la température maximale spécifiée par le fabricant) ou l'exposition au feu, la surcharge, les courts-circuits, les perforations ou les écrasements.

Risque de destruction du produit : un incendie, une surchauffe ou une surtension peuvent entraîner la décomposition du produit. Les batteries endommagées peuvent chauffer rapidement et libérer des gaz inflammables. **Moyens d'extinction** : les extincteurs à poudre chimique sont les plus efficaces pour éteindre les incendies de batteries ; les extincteurs à dioxyde de carbone peuvent également être utilisés.

Procédures de lutte contre l'incendie : en cas d'incendie impliquant des batteries, utilisez un appareil respiratoire à pression positive. Le port d'une tenue de protection complète est essentiel. Soyez extrêmement prudent lorsque vous utilisez des équipements à base d'eau, car des particules inflammables en feu peuvent être projetées hors du feu.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion

Le contenu de la batterie ne doit pas être traité de manière incorrecte.

En cas de fuite accidentelle, les matériaux libérés qui ne sont ni chauds ni enflammés dans un conteneur à déchets approprié, tout en portant des vêtements de protection adaptés et en ventilant la pièce. Placez les matériaux dans un conteneur homologué et éliminez-les conformément à la réglementation locale.

Les matériaux contenus dans la batterie ne se libèrent que dans des conditions inappropriées. En cas de rupture et de fuite de la batterie, collectez tous les résidus non chauds et non inflammables dans un conteneur à déchets, tout en portant des vêtements de protection et en vous trouvant dans un espace bien ventilé. Placez-les dans un conteneur agréé et éliminez les déchets conformément à la réglementation.

7. Manipulation et

Manipulation et **stockage**

1. Les batteries sont conçues pour ne pas être rechargeables.
2. Ne démontez et ne modifiez jamais une batterie.
3. Ne plongez pas une batterie dans l'eau, ne la jetez pas dans l'eau et ne la mouillez pas.
4. Si une pile est accidentellement écrasée, libérant ainsi son contenu, vous devez utiliser du caoutchouc.

AB-AB-006-a



Portez des gants en caoutchouc lorsque vous manipulez toutes les parties de la batterie. Évitez d'inhaler les vapeurs qui pourraient se dégager. Si la batterie est accidentellement écrasée, libérant ainsi des substances internes, portez des gants en caoutchouc lorsque vous manipulez toutes les parties de la batterie afin d'éviter d'inhaler les gaz libérés.

5. Un court-circuit provoque un échauffement. De plus, un court-circuit réduit la durée de vie de la batterie.
Un court-circuit peut entraîner une surchauffe de la batterie. De plus, un court-circuit peut réduire considérablement la durée de vie de la batterie et même entraîner l'inflammation des matériaux environnants. Le contact physique avec une batterie court-circuitée peut provoquer des brûlures cutanées.
6. Évitez d'inverser la polarité de la batterie, car cela pourrait l'endommager ou provoquer un incendie.
7. Si l'électrolyte entre en contact avec la peau ou les yeux, consultez la section 4, Premiers secours.

Stockage :

1. Les batteries doivent être séparées des autres matériaux et stockées dans un local non inflammable, bien ventilé, équipé d'un système d'extinction automatique et disposant d'un espace suffisant entre les murs et les piles de batteries. Ne placez pas les batteries à proximité d'appareils de chauffage et ne les exposez pas à la lumière directe du soleil pendant une période prolongée. Les batteries doivent être séparées des autres matériaux et stockées dans un espace non inflammable et bien ventilé. Les systèmes d'extinction automatique d'incendie doivent disposer d'un espace suffisant entre les murs et les piles de batteries. Ne placez pas les batteries à proximité d'appareils de chauffage et ne les exposez pas à la lumière directe du soleil pendant de longues périodes.
2. Ne conservez pas les piles à des températures supérieures à 35 °C ou inférieures à -20 °C. Pour une conservation prolongée, stockez les piles dans un endroit frais (environ 20 ± 5 °C), sec et bien ventilé, soumis à un minimum de vibrations.
Ne conservez pas les piles dans des environnements où la température est supérieure à 35 °C ou inférieure à -20 °C. Les piles doivent être conservées dans un endroit sec, bien ventilé et frais (environ 20 ± 5 °C). Des températures élevées peuvent réduire la durée de vie de la batterie. Si la batterie est exposée à des températures supérieures à 60 °C, elle peut dégager des liquides et des gaz inflammables.
3. Conservez les piles dans leur emballage d'origine jusqu'à leur utilisation et ne les mélangez pas.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures techniques : Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues.

Ventilation : Non requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'utilisation incorrecte, assurez une ventilation mécanique suffisante (extraction locale) pour les batteries qui dégagent des gaz ou des vapeurs.

Protection respiratoire : Non requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'inflammation d'une batterie, évacuer immédiatement la zone. Lors des opérations de lutte contre l'incendie, le personnel doit utiliser de manière autonome un appareil respiratoire avec protection faciale complète. Les incendies peuvent être combattus, mais uniquement

AB-AB-006-a



Évacuez immédiatement toutes les personnes se trouvant à proximité de l'incendie à une distance sûre.

Protection oculaire : Non requise dans des conditions normales d'utilisation. Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux lors de la manipulation d'une batterie qui fuit ou qui est cassée.

Protection corporelle : non requise dans des conditions normales d'utilisation. Portez un tablier en caoutchouc et des vêtements de travail protecteurs lorsque vous manipulez une batterie qui fuit ou qui est cassée. **Gants de protection** : non requis dans des conditions normales d'utilisation. Utilisez des gants en caoutchouc résistants aux produits chimiques lorsque vous manipulez une batterie qui fuit ou qui est cassée.

Autres : Respectez les bonnes pratiques d'hygiène chimique. Lavez-vous soigneusement les mains après avoir nettoyé une tache de batterie causée par une fuite. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas dans les locaux de stockage des batteries.

Mesures techniques : Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues.

Équipement de ventilation : non requis dans des conditions normales d'utilisation. Afin d'éviter toute utilisation abusive, une ventilation mécanique appropriée doit être utilisée pour évacuer les gaz et la fumée noire provenant de la batterie.

Protection respiratoire : non requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'incendie de la batterie, évacuer immédiatement la zone. Lors des opérations de lutte contre l'incendie, utiliser un appareil respiratoire autonome avec protection faciale complète. Se tenir à distance de sécurité de l'incendie et évacuer immédiatement tout le personnel de la zone.

Protection des yeux : non requise dans des conditions normales d'utilisation. Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux lors de la manipulation de batteries qui fuient ou qui sont cassées.

Protection corporelle : Non requise dans des conditions normales d'utilisation. Porter des tabliers en caoutchouc ou des vêtements de travail protecteurs lors de la manipulation de batteries qui fuient ou qui sont endommagées.

Gants de protection : non requis dans des conditions normales d'utilisation. Porter des gants en caoutchouc résistants aux produits chimiques lors de la manipulation de piles déversées ou fissurées.

Autres : Respectez les bonnes pratiques d'hygiène chimique. Lavez-vous soigneusement les mains après avoir nettoyé le liquide de batterie renversé. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas dans les locaux de stockage des batteries.

9. Propriétés physiques et chimiques

État :

Solid

e

Odeur:

Sans

objet

Valeur pH :

Sans Insoluble

objet

Pression de vapeur :

Sans

objet

Densité de vapeur :

Sans

objet

Point d'ébullition :

Sans

objet

Solubilité dans l'eau :

Insoluble

Poids spécifique :

Sans objet

Densité :

N.A.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : ne pas chauffer, jeter au feu, démonter, provoquer un court-circuit, immerger dans l'eau ou surcharger, etc.

AB-AB-006-a



Incompatibilité : Aucune dans des conditions normales d'utilisation. Éviter l'exposition à la chaleur, aux flammes nues et aux substances corrosives.

Polymérisation dangereuse : Ne se produit pas.

Produits de décomposition dangereux : La batterie peut dégager des gaz irritants en cas de fuite d'électrolyte.

Stabilité : Stable

Précautions : Ne pas chauffer, exposer au feu, démonter, court-circuiter, immerger dans l'eau ou surcharger. **Incompatibilité** : Aucune dans des conditions normales d'utilisation. Éviter toute exposition à la chaleur, aux flammes nues et aux substances corrosives.

Risque de polymérisation : Aucun.

Dangers liés aux produits démontés : en cas de fuite d'électrolyte, des gaz irritants peuvent être libérés.

11. Informations toxicologiques : informations sur les substances

La batterie utilisée dans un véhicule, en cas de dommage, elle doit être immédiatement jetée. Les composants internes de la cellule sont irritants et peuvent provoquer une hypersensibilité.

Irritation : les électrolytes contenus dans cette batterie peuvent provoquer une irritation des yeux en cas de contact. Un contact prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer une irritation.

Sensibilisation : aucune information disponible. **Tératogénicité** : aucune information disponible. **Cancérogénicité** : aucune information disponible. **Mutagénicité** : aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction : aucune information disponible.

Les piles ne doivent pas libérer de substances toxiques dans des conditions normales d'utilisation. Si une pile se fissure à la suite d'une utilisation incorrecte ou d'un dommage, elle doit être immédiatement jetée. Les composants internes de la pile sont irritants et peuvent provoquer des réactions allergiques.

Irritation : l'électrolyte contenu dans la pile peut provoquer une irritation des yeux. Un contact prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer une irritation.

Allergénicité : aucune information disponible.

Tératogénicité : aucune information disponible. **Cancérogénicité** : aucune information disponible.

Mutagénicité : aucune information disponible. **Toxicité pour la reproduction** : aucune information disponible.

12. Informations écologiques

1. Utilisée et éliminée correctement, la pile ne présente aucun danger pour l'environnement.

La batterie ne contient ni mercure, ni cadmium, ni plomb.

2. La batterie ne contient ni mercure, ni cadmium, ni plomb.

La batterie ne contient ni mercure, ni cadmium, ni plomb.

3. Veillez à ce que les composants internes ne se retrouvent pas dans le milieu marin. Évitez tout rejet dans les cours d'eau, les eaux usées ou les nappes phréatiques.

Veillez à ce que les composants internes de la batterie ne se retrouvent pas dans les écosystèmes aquatiques. Évitez tout rejet dans les cours d'eau, les eaux usées ou les eaux souterraines.

AB-AB-006-a



13. Considérations relatives à

1. **l'élimination** des de traitement des déchets agréées et professionnelles qui connaissent les réglementations nationales, régionales ou locales relatives au traitement et au transport des déchets dangereux.
2. La batterie doit être complètement déchargée avant d'être éliminée et/ou les bornes doivent être recouvertes ou masquées afin d'éviter tout court-circuit. Lorsque la batterie est complètement déchargée, elle n'est pas considérée comme dangereuse.
3. La batterie contient des matériaux recyclables. Lors de la mise au rebut de ce produit, tenez compte des possibilités de recyclage locales disponibles auprès d'une entreprise de traitement des déchets agréée. La batterie contient des matériaux recyclables. Lorsque vous éliminez ce produit localement, assurez-vous que l'entreprise de traitement des déchets dispose de l'autorisation appropriée.

14. Informations relatives

Étiquette au transport	Étiquette pour batterie au lithium
transport Etiquette	Étiquette pour
de transport	batterie au lithium UN
Numéro ONU	3090 ou UN 3091
Numéro ONU Classe(s) de	UN 3090 ou UN 3091
danger pour le transport	9
Classe(s) de danger pour le	
transport	-
Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	Non
Substance polluante marine	Non polluant
Substance polluante marine	Piles au lithium métal (y compris les piles au lithium alliage) Piles au lithium métal (y compris les piles au lithium alliage) Piles au lithium métal dans les appareils (y compris les piles au lithium alliage) Piles au lithium métal dans les équipements (y compris les piles au lithium alliage) Piles au lithium métal emballées avec les équipements (y compris les piles au lithium alliage) Batteries au lithium métal emballées avec des équipements (y compris les batteries au lithium alliage)
Nom UN pour le transport maritime	
Nom correct de transport UN	

Peuvent être transportées par voie aérienne conformément aux dispositions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), TI ou de l'Association internationale du transport aérien (IATA) DGR66e édition- section IB de 968

ICAO/IATA

ou section II de 969-970, selon le cas.

Peut être transporté par voie aérienne conformément à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), TI ou à l'Association internationale du transport aérien (IATA) DGR 66

Instructions d'emballage Section IB de 968 ou section II de 969-970, le cas échéant.
AB-AB-006-a



CODE IMDG	Code international pour le transport maritime des marchandises dangereuses sous la disposition spéciale 188 CODE IMDG (Amdt 42-24) Code international pour le transport maritime des marchandises dangereuses sous la disposition spéciale 188 CODE IMDG (amendement 42-24)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route, disposition spéciale 188 Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) sous la disposition spéciale 188
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses en vertu de la disposition spéciale 188 Accord européen relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses en vertu de la disposition spéciale 188

Les réglementations relatives aux marchandises dangereuses stipulent que chaque modèle de batterie doit être soumis aux essais spécifiés dans la section 38.3 du manuel d'épreuves et de critères de l'ONU avant d'être présentée au transport.

Les réglementations relatives aux marchandises dangereuses stipulent que chaque modèle de batterie doit satisfaire aux tests décrits dans la section 38.3 du manuel des tests et critères des Nations Unies avant d'être présenté au transport.

15. Informations

Régler réglementaires dangereuses

Réglementation relative aux marchandises dangereuses

Recommandation relative au transport des marchandises dangereuses Règles types

Recommandation relative au transport des marchandises dangereuses Prescriptions types

Règles maritimes internationales relatives aux marchandises dangereuses

Code international pour le transport maritime des marchandises dangereuses

Instructions techniques pour le transport sécurisé des marchandises dangereuses

Instructions techniques pour le transport sécurisé des marchandises

dangereuses Classification et code des marchandises dangereuses

Classification et noms de transport appropriés des marchandises dangereuses Loi sur la sécurité des produits de consommation (CPSA)

Loi sur la sécurité des produits de consommation

Loi fédérale sur la protection de l'environnement

(FEPCA) Loi fédérale sur la gestion de l'environnement

Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA)

Loi sur la conservation et la récupération des ressources

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route Règlement relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer Conformément à toutes les lois fédérales, étatiques et locales.

Conforme à toutes les lois fédérales, étatiques et locales.

AB-AB-006-a



16. Autres informations Autres informations

Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Toutefois, ce document n'offre aucune garantie de commercialisation ou autre garantie, explicite ou implicite, concernant ces informations, et nous déclinons toute responsabilité découlant de leur utilisation. Les utilisateurs doivent effectuer leurs propres recherches afin de déterminer si ces informations sont adaptées à leurs besoins spécifiques. Bien que des précautions raisonnables aient été prises lors de la compilation des données contenues dans le présent document, ces informations sont fournies uniquement à titre d'information, de réflexion et de recherche. Cette fiche de données de sécurité contient des directives pour la manipulation et l'utilisation en toute sécurité de ce produit ; elle ne donne pas de conseils sur toutes les situations possibles et ne peut le faire. Par conséquent, votre utilisation spécifique de ce produit doit être évaluée afin de déterminer si des précautions supplémentaires sont nécessaires.

Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Toutefois, aucune garantie de commercialisation ou autre garantie, explicite ou implicite, n'est donnée dans ce document, et nous déclinons toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations. Les utilisateurs doivent effectuer leurs propres recherches afin de déterminer si le produit convient à leur usage spécifique. Bien que des précautions raisonnables aient été prises lors de la compilation des données contenues dans le présent document, ces informations sont fournies uniquement à titre d'information, de réflexion et de recherche. Cette fiche de données de sécurité contient des directives pour la manipulation et l'utilisation en toute sécurité de ce produit ; elle ne donne pas et ne peut donner des conseils sur toutes les situations possibles.

C'est pourquoi votre utilisation spécifique du produit doit être évaluée afin de déterminer si des précautions supplémentaires sont nécessaires.

La fiche de données de sécurité (FDS) est établie sur la base des informations fournies par le client. Le contenu et la présentation de cette FDS sont adaptés aux souhaits du client.

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée sur la base des informations fournies par le client, son contenu et sa présentation étant adaptés aux exigences du client.

-- Fin du rapport --

-- Fin du rapport --

AB-AB-006-a

